



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

École doctorale Montaigne Humanités

CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE

Mercredi 30 septembre 2020 – SALLE DES ACTES

Étaient présents ou représentés

M. Laurent HOUSSAIS (**LH**), Mme Marie-Christine BOUNEAU (**MCB**), M. Rémy CHAPOULIE (**RC**), M. Eric DUBESSET (ED représentant Xavier Prevost) Mme Béatrice COLLIGNON (**BC**), M. Olivier DEVILLERS (**OD**), Mme Cécile CROCE (**CC**) (représentant Alain KIYINDOU), Mme Pascale ANTOLIN (**PA**), M. Pierre SAUVANET (**PS**) (représentant Danièle JAMES-RAOUL), M. Valéry LAURAND (**VL**), M. Raphaël ESTEVE (**RE**), M. Dominique DARBON (**DD**), M. Jean-Baptiste DE LA RIVIERE (**JBDLR**), Mme Cécile CARVAILLO (**CCA**), Mme Agnès VATICAN (**AV**), Mme Hannah CHAMPION (**HC**), Mme Chantal DUTHU (**CD**), M. Vincent FEUILLETTE (**VF**)

Étaient invitées

Mme Nathalie JAËCK (**NJ**), Mme Marie MELLAC (**MM**)

Étaient excusés

M. Éric BENOIT, M. Nicolas GUILLIOT, Mme Myriam SCHMUTZ, M. Urtzi ETXEBERRIA, M. Laurent DUDYCH, M. Fabien COLOMBO, Mme Inès DA GRAÇA GASPARGASPAR M. Pierre-Antoine IRASQUE, José-Luis DE MIRAS.

Ordre du jour

- 1- Accueil et présentation des nouveaux allocataires des contrats doctoraux
- 2- Présentation de l'offre de formation de l'École doctorale 2020/2021 et modalités de suivi des formations
- 3- Modalités de classement des demandes de prolongation de financement des contrats doctoraux
- 4- Point sur :
 - Cérémonie de remise des diplômes
 - Journée de rentrée de l'École doctorale
- 5- Demandes d'encadrement
 - Mme Dorothee LEGRAND – *Doctorante : Manon PIETTE*
(*Directeur de thèse : Etienne BIMBENET - SPH*)
 - M. Pierre-Yves TROUILLET – *Doctorant : BeNJ amin DORBAIRE*
(*Directrice de thèse : Isabelle SACAREAU - PASSAGES*)
 - M. François-Xavier LE BOURDONNEC (IRAMAT) – *Doctorante : Océane SPINELLI SANCHEZ*
- 6- Complément d'information sur la composition des comités de suivi de thèse
- 7- Questions diverses



14h15 – Ouverture de la séance

Sandro Landi (**SL**) présente au conseil de l'ED Madame Marie MELLAC (**MM**), Vice-présidente CFVU à UBM, membre invitée permanente au conseil.

Il félicite les titulaires d'un contrat doctoral, de la qualité de leur travail qui a été reconnue par tous et qui justifie leur présence à ce conseil.

SL demande à chaque titulaire de présenter son sujet de thèse, d'énoncer son UR d'appartenance et l'identité de son directeur de thèse.

Après exposés, **SL** rappelle que le but de l'ED est de mettre en synergie les savoirs et de décloisonner les disciplines.

SL cède la parole à **NJ** qui se présente et souhaite la bienvenue à ces nouveaux doctorants.

MM se présente à son tour et exprime son plaisir à participer à cette instance.

SL souligne que le financement de ces contrats suppose, à ces doctorants, des obligations.

SL rappelle que les doctorants financés doivent terminer leur thèse en 3 ans. Il souligne qu'UBM possède un atout supplémentaire en proposant à certains d'entre eux une quatrième année financée. Cette attribution est conditionnée.

Parmi les obligations, **SL** insiste sur leur participation à la vie de l'École doctorale par le biais de la création d'une formation, à l'attention des usagers de l'université, proposée à l'ED au cours de leur 3 années de doctorat.

Il présente la revue ESSAIS de l'ED gérée par les doctorants.

Pour valider leur diplôme **SL** rappelle qu'ils ont également l'obligation de faire 120 h de formations à suivre.

Un doctorant contractuel interroge **SL** sur la validation du suivi des heures de formations à l'URFIST.

CD répond que ce sujet est encore en discussion. Il ne faut pas que la totalité des heures soit effectuée dans un organisme indépendant.

SL rappelle l'obligation de suivre la formation à l'Éthique de la recherche le 13 janvier 2021.

RC rappelle que les formations spécifiques peuvent être suivies dans d'autres universités même étrangère et qu'elles seront validées.

SL invite les nouveaux doctorants à retirer une revue ESSAIS en sortant de la salle.

A la question relative aux heures de formations **SL** rappelle qu'elles se déroulent en présentiel à partir de novembre. Il introduit la publication de la lettre hebdomadaire de l'ED qui rappelle les informations relatives à la formation et annonce des actualités scientifiques diverses. Il informe de l'envoi d'une lettre mensuelle « Profession Docteur ».

Fabienne Perilhou rappelle l'obligation d'utiliser l'adresse mail institutionnelle seul vecteur de communication de l'établissement.

NJ insiste sur la revue ESSAIS et rappelle que le comité a besoin de se renouveler, sur l'intérêt de connaître le fonctionnement des activités éditoriales.

SL remercie **NJ** et souligne l'importance de la participation de tous à cette publication.

NJ propose que certains des doctorants présents viennent présenter, au cours d'une rencontre en amphithéâtre, aux nouveaux entrants de L1, ce qui les a motivés à faire de la Recherche.



Elle communique son adresse mail.

CD rappelle que cette année c'est également l'année des élections au conseil de l'ED. Cette information sera renouvelée le jour de la rentrée.

Les doctorants contractuels quittent la salle.

SL rappelle la procédure pour déposer une proposition de formations, le calendrier de l'appel à projet à la validation de l'offre. Il souligne que l'ED ne propose pas de sujet de formation et que toutes les contributions sont le fruit d'une réflexion des contributeurs.

Il annonce quelques chiffres : 5 formations sont reconduites, 47 nouvelles propositions examinées dont 12 n'ont pas été retenues.

CD rappelle le volume d'heures accordées lors des bilatérales précédentes est de 241 h.

C'est au total 441 heures qui seront dispensées, le delta correspondant à des formations non financées par l'établissement explique **SL**. Il présente le quota d'heures par typologieμ.

SL indique à **MM** que ces heures sont également proposées aux étudiants de Master.

MM demande si tous les masterants sont informés de cette possibilité disposition.

CD répond que certains Master ont intégré dans leur maquette cette possibilité sous forme de séminaire d'ouverture à la Recherche.

NJ rend compte de cette disposition en ce qui concerne le Master d'anglais.

Muriel Camus Avellaneda explique le fonctionnement de validation de ces formations dans le cadre des Master concernés.

BC explique le choix de l'UFR de STC de ne pas proposer dans leur maquette l'offre de l'ED.

CD explique que tous les étudiants de master reçoivent la lettre de l'ED et qu'ils sont informés du calendrier des formations.

MM s'interroge sur la possibilité de proposer cette formation dans le cadre des maquettes de master qui en ce moment sont à retravailler.

CD souligne que le traitement des masterants est très lourd car l'ED ne possède pas d'outils permettant une gestion aisée des formations. Ce travail est encore très artisanal. Elle informe avoir pris contact avec le VP TICE pour essayer de trouver une solution technique.

SL informe que 40 heures de formation sont disponibles en ligne.

CD rappelle que ces formations sont également proposées aux étudiants en mobilités et que des attestations de présences leur sont délivrées. Elle souligne que les doctorants d'autres universités françaises suivent également nos formations sous un principe de réciprocité.

PA demande si des captations vidéos sont disponibles pour les doctorants qui ne sont pas sur place, ce moyen de transmission des savoirs n'est pas très onéreux.



Pour **SL** toutes les formations ne peuvent pas être captées pour exemple les ateliers de lectures.
L'offre de l'ED Montaigne Humanités est très riche et variée par rapport aux autres école doctorales

BC rappelle que certains de ses collègues ont présenté une formation mais, lorsque qu'il y a plusieurs séances et qu'il y a progression dans les apprentissages, le public n'étant pas stable cela est problématique. La réponse que l'école doctorale a donnée est qu'elle n'avait pas la maîtrise de la présence. C'est une réelle difficulté pour les enseignants.

SL parle d'alchimie. Le doctorant va où cela les intéresse. On ne peut pas obliger les doctorants être présents.

CD rapporte que certains enseignants au regard de ce constat ont adapté leur enseignement pour exemple les ateliers de lecture.

BC propose que le message soit passé aux intervenants.

RC propose que s'il y a progression dans l'enseignement il faut pouvoir permettre à celui qui est absent à la séance 1 d'en prendre connaissance avant de suivre la séance 2. Il rappelle toutefois que le doctorant est un public particulier il lui semble plus approprié que ce soit à l'intervenant à s'adapter à ce public il rappelle les difficultés rencontrées au niveau master.

NJ s'interroge sur le mode de sélection des formations et comme l'ED doit revoir son mode de fonctionnement peut-être est-il temps d'en discuter.

SL oppose un calendrier contraint serré mais peut revoir ce mode de sélection en impliquant le conseil. Il propose d'adresser l'année prochaine à l'ensemble des propositions aux membre du conseil, s'interroge sur la création d'un bureau dédié.

CD rappelle la difficulté de créer cette offre entre les mois de mai et septembre, les annulations, les ajouts, les mises en commun.

NJ prend acte que l'avantage du mode de fonctionnement actuel est la souplesse.

CD rappelle que l'offre de formation est créée par l'envie des participants mais qu'elle est contrainte à une enveloppe horaire et à un coût.

SL invite à réfléchir à un système de sélection qui conviendrait à tous mais attire l'attention sur la machinerie.

BC en tant que Directrice d'UR aimerait connaître les propositions refusées en amont afin de pouvoir en discuter avec leurs doctorants.

SL répond qu'il rencontre tous les doctorants dont les projets ont été proposés qu'ils aient été retenus ou pas. Quant à lui, il retiendrait tous les projets initiatives doctorantes mais il y a des contraintes matérielles logistiques et financières. Il rapporte un entretien sur l'encadrement doctoral.

SL souligne que nous avons l'avantage dans notre établissement que chaque enseignant chercheur peut effectuer 10 h de son service d'enseignement à l'ED.

NJ se félicite de cette offre de formation proposée.



SL pense que le conseil pourrait faire émerger des objets de recherche mais il insiste sur le fait que cette offre se construit sur la base de la proposition. Il aimerait que toutes les disciplines soient représentées.

CD souligne que l'accent sera porté, cette année universitaire, sur le développement de l'offre de formation à distance

SL présente le tableau des demandes de prolongations de contrat doctoraux adressé par l'ED à l'équipe présidentielle.

Fabienne Perilhou décompte 20 demandes, 4 CIFRE mais indique que nous n'avons pas d'éléments sur les contrats régions.

NJ informe que toutes les demandes vont remonter comme s'y est engagée l'équipe présidentielle. Elle confirme qu'aucun classement ne sera effectué car pas d'obligation ministérielle.

SL rappelle que nous avons les dossiers complets de ces demandes.

La cérémonie de remise des diplômes est reportée vers le mois de mai et la date du 4 novembre pour la journée de la rentrée est conservée.

SL énonce les demandes d'encadrement

Après présentation des directeurs d'UR

Accords à l'unanimité

SL rappelle que les directeurs de Thèses ne fixent pas la composition du comité de suivi de thèse. Il rappelle la composition : 1 EC, parfois un BIATSS et au minimum un autre membre.

Il fait appel à la mémoire du conseil et demande au conseil si le directeur d'UR peut participer au comité.

BC interroge **SL** sur la façon de prendre connaissance des comptes rendus des comités de suivi des doctorants de leur UR d'appartenance. Elle informe de la façon de faire d'une autre école doctorale. Elle aimerait avoir connaissance de ces comptes rendus et aimerait que l'ED adresse à chaque directeur ces documents.

SL répond que le directeur qui en fait la demande reçoit la copie de ce rapport.

NJ souligne que c'est bien à l'ED que revient à faire la médiation si la nécessité est avérée.

BC s'interroge sur le devenir de ce rapport. Comment sont réglés les alertes.

SL rappelle que c'est de la responsabilité de l'ED. Le directeur de thèse peut prendre connaissance de ce rapport mais l'envoi n'est pas automatique.

BC n'est pas satisfaite du traitement des rapports de comités et demande que ce mode de fonctionnement soit revu bien que dans la mise en place de ces comités nous soyons à ses yeux « Les meilleurs »

13h15 - Fin de la séance